

## CINEMA D'ANIMATION

Poste n°1 :

Professeur.e / Cinéma d'animation – Atelier (12/12)

### PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Auteur.ice, animateur.ice, réalisateur.ice doté.e d'une formation reconnue et d'une solide expérience personnelle en cinéma d'animation, le/la professeur.e est engagé.e et reconnu.e sur la scène nationale et internationale dans le domaine.

Son projet pédagogique et artistique tient compte des différentes strates de l'atelier dans son projet pédagogique actuel pour s'en saisir et en développer une proposition personnelle et prospective à l'échelle du cursus complet sur les deux cycles d'études (Bachelor et Master).

La proposition tiendra compte du contexte européen des études supérieures, favorisant la mobilité des étudiant.e.s entre les cycles Bachelier et Master, tout en soulignant l'importance de positionner ce cursus unique dans l'école dans ses ambitions globales (y compris en termes de relations partenariales avec d'autres établissements actifs dans le domaine).

La candidature tiendra compte des spécificités suivantes de la formation en cinéma d'animation à La Cambre (sans que cela ne soit exhaustif ni restrictif) :

- Prééminence de la formation à l'écriture autonome (*authorship* et réalisation), dans une attention à l'individu et au collectif
- Prise en compte des questions spécifiques à la narration filmique et visuelle dans le champ contemporain
- Fondements d'une formation technique plurielle qui laisse le choix d'un développement personnel en cours d'études
- Ancrage et déploiement important de la production de l'atelier dans le domaine du stop motion
- Capacité d'allier les techniques les plus traditionnelles, expérimentales et artisanales avec les développements les plus récents de la création numérique (tout en questionnant les IA génératives également)

Le/la professeur.e a le sens du travail en équipe et un intérêt marqué pour la relation pédagogique. La qualité de son engagement se mesure au climat d'émulation, de curiosité et de solidarité qu'il/elle est capable de mener dans les projets. Son projet témoigne de sa capacité de conjuguer rigueur, exigence, ouverture et disponibilité, tant vis-à-vis des étudiant.e.s que de ses collègues.

L'expérience pédagogique préalable n'est pas une condition exclusive mais elle peut constituer un atout important.

### DESCRIPTION DU POSTE

Le/la professeur.e est le/la responsable pédagogique de l'option Cinéma d'animation. Il/Elle en détermine le projet pédagogique et artistique et le met en œuvre, en concertation et en collaboration avec les autres enseignant.e.s de l'atelier et la direction. Il/Elle participe à la constitution de l'équipe pédagogique de l'atelier en concertation avec la direction et les organes désignés à cet effet et propose l'organisation des activités pédagogiques spécifiques de l'atelier, par cycle d'études et par niveau de progression : cours, exercices, stages, etc. Ces activités spécifiques, auxquelles s'ajoutent les cours de tronc commun, représentent une part importante du cursus de l'étudiant.e.

Le/la professeur.e assure la coordination pédagogique, culturelle et administrative de l'atelier, ainsi qu'un certain nombre d'enseignements spécifiques au sein du cursus (selon son profil), autant en Bachelier qu'en Master. Il s'investit en outre dans ce cas précis au sein de la structure de l'Atelier de Production de La Cambre asbl, organisme spécifiquement subventionné afin de favoriser la production et la diffusion des films d'étudiant.e.s à la sortie de l'école.

Le/la professeur.e souscrit au projet pédagogique et artistique de La Cambre, à la vitalité et à l'évolution duquel il/elle participe activement. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres

ateliers, cours artistiques, cours généraux et séminaires. Il/elle favorise et exploite au contraire rencontres, synergies et complémentarités.

Au-delà de l'École, le/la professeur.e est appelé.e à impliquer ses étudiants dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel, national et international, qui contribue à la dynamique de l'atelier. Il/elle prépare et favorise l'insertion des étudiants diplômés dans le monde professionnel : projets, stages et collaborations diverses, échanges internationaux, formations complémentaires éventuelles... seront encouragés et facilités.

## PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

## HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 12/12 consacre 12h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 2h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## **CASO COULEUR (B3)**

**Poste n°5 :**

**Professeur.e / Couleur – Pratique de la couleur (2/12)**

### **PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E ET DESCRIPTION DU COURS**

Le cours à conférer est un cours artistique de tronc commun s'adressant aux étudiants de troisième année de bachelier, à choix pour toutes les options confondues.

Ce cours est centré sur la couleur et ses enjeux artistiques, scientifiques, conceptuels. Il fait suite à un cours commun obligatoire de B1 et de B2, cette fois dans une logique de spécialisation et de dialogue avec le projet personnel et la personnalité artistique de l'étudiant.e (liberté de projet ou de problématique, recherche personnelle).

Le cours a pour enjeu d'ouvrir le concept de Couleur à l'ensemble des sciences humaines et sociales. Il s'agit de questionner et de mettre en pratique l'usage de la couleur dans l'Art à travers le prisme de l'esthétique, de l'histoire, de l'anthropologie, sans négliger les apports de la physique ou de la chimie, et dans le contexte élargi du rapport entre art et sciences. Il s'agit également de mener une réflexion critique sur le concept de la couleur dans un espace socio-temporel donné, caractérisé par ses enjeux sociaux, politiques, scientifiques ou technologiques.

Le.la professeur.e est un.e artiste expérimenté.e, engagé.e dans une démarche originale en phase avec la création contemporaine. Il.Elle a la volonté d'intégrer une équipe pédagogique, et de construire son programme de cours en cohérence avec le programme complet du CASO. Il.Elle adhère au projet pédagogique et artistique de La Cambre, à l'évolution duquel il.elle participe activement.

Compte tenu du caractère transversal du cours, une bonne connaissance de l'école et de ses différentes options est un atout certain.

Le.la professeur.e a une expérience dans l'enseignement supérieur artistique.

### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

**Cours artistique de soutien à l'option  
Poste N°6 :  
Professeur.e / Dessin - Perspective (2/12)**

**PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E ET DESCRIPTION DU COURS**

Le/la professeur.e est artiste, architecte, ou designer. Son travail personnel et son expérience sont liés à la matière enseignée qu'il/elle maîtrise tant au plan théorique que pratique. Il/elle a, du cours de dessin de perspective, une vision créative et ouverte, adaptée aux préoccupations d'étudiant.e.s engagé.e.s dans des pratiques artistiques diverses. Il/elle a une expérience et une pratique avérées du dessin. Il/elle a une expérience pédagogique au niveau supérieur et fait preuve d'une capacité à conseiller les étudiant.e.s dans l'évolution de leur travail, à assurer le suivi des étudiant.e.s tant au niveau collectif qu'individuel. Il/elle est capable de donner cours ex cathedra comme de prendre en charge des travaux par groupes en relation avec une ou plusieurs options.

**Contenus indicatifs :**

Conçu en soutien aux options, le cours de perspective est un cours artistique, qui se base sur la pratique du dessin à main levée et la représentation de l'espace, la compréhension du rapport entre l'espace et l'image. Il intégrera néanmoins différents repères historiques ou théoriques.

Le cours de perspective usera de plusieurs référentiels culturels et techniques, au-delà de la seule approche occidentale héritée de la Renaissance. Les étudiant.e.s seront ainsi potentiellement confronté.e.s à plusieurs systèmes de représentation de l'espace, de pensée de la spatialisation.

Le cours intégrera également potentiellement des dimensions liées à l'optique ou aux usages contemporains numériques de la spatialisation.

Le cours aura une visée essentiellement pratique (dessin à main levée) afin de donner aux étudiant.e.s les moyens de communiquer leurs projets et leurs idées au moyen du médium du dessin (approche du carnet, simplicité des outils papier/crayon).

**Organisation du cours :**

Le cours de perspective concerne 10 à 12 options, au niveau de la B2. Les étudiants sont répartis en 3 groupes d'une trentaine environ. Il se donne au premier quadrimestre, le jeudi.

Dans sa nouvelle mouture, le cours est pensé selon 3 séances plénières (groupe complet) et 9 séances de travaux pratiques (3 sous-groupes, 3 fois 2h de cours), directement suivies par des séances d'évaluation/feed-back en fin de quadrimestre. Le/la professeur.e est accompagné.e d'un.e assistant.e dans l'organisation et la supervision des travaux.

Au sein de ce schéma, l'organisation thématique et concrète est laissée à l'appréciation du projet pédagogique du/de la candidat.e.

**PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à

candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## **COURS GENERAUX**

**Poste n°7 :**

**Professeur.e / Droit – Droit d’auteur (1/12)**

### **PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E**

Le/la candidat.e est juriste de formation (niveau Master) et a une connaissance approfondie dans le domaine de la propriété intellectuelle et des matières relatives à l’art.

Il/elle fait preuve d’une expérience avérée et spécialisée tant au niveau de l’enseignement de ces matières au niveau supérieur que de sa pratique professionnelle.

### **DESCRIPTION DU COURS**

Contenus indicatifs :

- Sources du droit d’auteur. Position parmi les différents droits intellectuels.
- Naissance du droit d’auteur - définition de l’œuvre protégeable.
- Durée et titularité du droit d’auteur.
- Quels droits ? Patrimoniaux et exceptions. Moraux (intégrité - divulgation - paternité).
- Les contrats : en général et les contrats règlementés.
- Internet et les nouvelles technologies : contexte et conséquences.
- Droit fiscal, droit de suite, droits voisins et procédures.

En contexte d’école d’art, le cours est entendu comme une initiation généraliste visant à permettre aux étudiant.e.s d’acquérir des réflexes / outils permettant (entre autres) de :

- protéger leurs créations et les commercialiser ;
- prendre conscience de leurs droits -moraux et patrimoniaux- et de leurs obligations
- avoir conscience des conséquences juridiques de l’exercice de leurs droits : internet , aspects fiscaux, etc.
- avoir connaissance des procédures en cas de litige

Le projet pédagogique tiendra compte du fait que le cours est donné au Q2 (2h/semaine) à l’ensemble des étudiant.e.s de Master toutes options confondues. Il veillera donc en particulier à son adaptabilité en termes de public, et aux applications multidisciplinaires de son propos.

### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l’enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d’examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l’école au minimum et d’expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l’analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l’école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l’appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d’ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l’occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.



## **ATELIER DE SCULPTURE**

**Poste n°9 :**

**Professeur.e / Pratiques de l'exposition - Atelier (2/12)**

### PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E ET DESCRIPTION DU COURS

Professionnel.le actif.ve dans le domaine de l'art contemporain, le/la professeur.e est engagé.e et reconnu.e sur la scène nationale et/ou internationale comme commissaire ou curateur.ice. Il/elle a du rapport à l'œuvre et à son contexte d'exposition une vision large et fondée – tant au niveau de l'histoire de l'art et de l'actualité, que de la réflexion critique et de la pratique.

Le/la professeur.e fait preuve d'initiatives, propose de nouveaux projets dont il/elle devient responsable. Il/elle se questionne quant à la singularité et la cohérence du parcours de l'étudiant tout au long de sa formation en Master, étant entendu que sa charge se positionne principalement dans le cours d'Atelier de 2e cycle.

Il/elle veille à rester en lien constant avec le programme pédagogique de l'atelier, et apporte une approche personnelle et complémentaire au travail de l'équipe des professeurs et assistants.

Il/elle s'applique notamment à proposer des outils de recherche artistique ; il/elle propose et s'engage à mener à bien des collaborations professionnelles extérieures.

Il/elle questionne en particulier l'étudiant.e sur les défis de la confrontation de son travail à l'espace de monstration et à son rapport public, à sa médiation.

Le/la professeur.e connaît et participe activement au projet pédagogique et artistique de l'option et de l'école, auquel il/elle adhère et qu'il/elle défend. Il/elle fera preuve d'une disponibilité particulière concernant les missions connexes à l'enseignement ; évaluations, suivi et montage d'exposition, production de brochure interne et communication externe...

Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options et cours artistiques avec lesquels il/elle propose des collaborations.

Il/elle n'est pas non plus étranger.e à la formation générale dispensée aux étudiants ; le/la professeur.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

### PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## **IMPRESSION**

**Poste N°12 :**

**Professeur.e / Techniques et technologies – Techniques d'impression (1/12)**

### **PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E**

Artiste visuel.le reconnu.e dans le domaine de l'image et de l'imprimé, le/la candidat.e dispose d'une expérience technique sur le plan numérique et analogique. Il/elle dispose en outre d'une solide expérience dans l'enseignement supérieur artistique.

### **DESCRIPTION DU POSTE**

Le cours, destiné à des étudiants de Bachelier (1<sup>er</sup> cycle) de diverses options (au sein du cours artistique transversal « Arts numériques »), consiste en l'exploration des logiciels graphiques (bitmap, vectoriel et de mise en page) pour l'impression artistique comme la sérigraphie, la photogravure, l'impression textile, l'impression numérique et la diffusion.

### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

### **HORAIRE**

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## **DANSE ET PRATIQUES CHOREGRAPHIQUES**

**Poste n°13 :**

**Professeur.e / Danse – Danse et chorégraphie (2/12)**

### **PROFIL ET MISSION**

Le/la candidat.e est un.e artiste faisant preuve d'une pratique artistique reconnue dans le champ chorégraphique. Il/elle est actif.ve sur la scène artistique contemporaine.

Le/la candidat.e a l'expérience de l'enseignement supérieur artistique et témoigne de grandes qualités d'écoute et d'investissement. Il/elle témoigne d'une ouverture aux questions de société contemporaine et à l'évolution de l'art contemporain en général. Il/elle a un intérêt voire une expérience pour la recherche en connexion avec les pratiques de l'art.

Son projet pédagogique allie rigueur, exigence, ouverture, disponibilité et entre en résonance avec le projet pédagogique de l'école et du Master en Danse et pratiques chorégraphiques.

Le/la candidat.e est capable de travailler en équipe et compose avec la dynamique du groupe. Il/elle participe à une culture de coopération.

Le/la professeur.e accompagne et guide avec ouverture et exigence les étudiant.e.s du Master dans leurs recherches personnelles en vue de l'élaboration de leur projet artistique de fin d'études. Il/elle organise et mène avec les étudiant.e.s des temps de travail et d'analyse (individuels ou collectifs) qui devront mener aux objectifs suivants :

- Porter un projet artistique personnel singulier du point de vue de sa conceptualisation initiale.
- Présenter et défendre la mise en chantier d'un projet artistique personnel singulier.
- Synthétiser une pensée et un désir artistiques en un objet communicable à autrui.

Il/elle prend également en charge l'organisation d'une ou plusieurs master class dans le programme du cursus, selon le planning général du Master.

Le/la professeur.e veille à soutenir les étudiant.e.s dans une recherche approfondie sur le sens de leur travail en leur fournissant des outils de réflexions et une méthodologie articulée.

Il/elle participe aux différents moments clés du calendrier pédagogique du Master (cartes blanches, sorties de workshops, évaluations internes, jurys).

Le/la professeur.e s'intègre à une équipe pédagogique avec laquelle il/elle partage objectifs et méthodes. Son projet s'inscrit dans le projet pédagogique et artistique du Master en Danse et pratiques chorégraphiques, compte tenu également de la particularité de sa coorganisation avec l'INSAS et Charleroi Danse.

### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026

- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## **DANSE ET PRATIQUES CHOREGRAPHIQUES**

**Poste n°14 :**

**Professeur.e / Danse – Danse et chorégraphie (1/12)**

### **PROFIL ET MISSION**

Le/la candidat.e est un.e artiste faisant preuve d'une pratique artistique reconnue dans le champ chorégraphique. Il/elle est actif.ve sur la scène artistique contemporaine.

Le/la candidat.e a l'expérience de l'enseignement supérieur artistique et témoigne de grandes qualités d'écoute et d'investissement. Il/elle témoigne d'une ouverture aux questions de société contemporaine et à l'évolution de l'art contemporain en général. Il/elle a un intérêt voire une expérience pour la recherche en connexion avec les pratiques de l'art.

Son projet pédagogique allie rigueur, exigence, ouverture, disponibilité et entre en résonance avec le projet pédagogique de l'école et du Master en Danse et pratiques chorégraphiques.

Le/la candidat.e est capable de travailler en équipe et compose avec la dynamique du groupe. Il/elle participe à une culture de coopération.

Le/la professeur.e accompagne et guide avec ouverture et exigence les étudiant.e.s du Master dans leurs recherches personnelles en vue de l'élaboration de leur projet artistique de fin d'études. Il/elle organise et mène avec les étudiant.e.s des temps de travail et d'analyse (individuels ou collectifs) qui devront mener aux objectifs suivants :

- Porter un projet artistique personnel singulier du point de vue de sa conceptualisation initiale.
- Présenter et défendre la mise en chantier d'un projet artistique personnel singulier.
- Synthétiser une pensée et un désir artistiques en un objet communicable à autrui.

Il/elle prend également en charge l'organisation d'une ou plusieurs master class dans le programme du cursus, selon le planning général du Master.

Le/la professeur.e veille à soutenir les étudiant.e.s dans une recherche approfondie sur le sens de leur travail en leur fournissant des outils de réflexions et une méthodologie articulée.

Il/elle participe aux différents moments clés du calendrier pédagogique du Master (cartes blanches, sorties de workshops, évaluations internes, jurys).

Le/la professeur.e s'intègre à une équipe pédagogique avec laquelle il/elle partage objectifs et méthodes. Son projet s'inscrit dans le projet pédagogique et artistique du Master en Danse et pratiques chorégraphiques, compte tenu également de la particularité de sa coorganisation avec l'INSAS et Charleroi Danse.

### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026

- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 1/12 consacre 1h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## **DANSE ET PRATIQUES CHOREGRAPHIQUES**

**Poste n°15 :**

**Professeur.e / Danse – Danse et chorégraphie (2/12)**

### **PROFIL ET MISSION**

Le/la candidat.e est un.e artiste faisant preuve d'une pratique artistique reconnue dans le champ chorégraphique. Il/elle est actif.ve sur la scène artistique contemporaine.

Le/la candidat.e a l'expérience de l'enseignement supérieur artistique et témoigne de grandes qualités d'écoute et d'investissement. Il/elle témoigne d'une ouverture aux questions de société contemporaine et à l'évolution de l'art contemporain en général. Il/elle a un intérêt voire une expérience pour la recherche en connexion avec les pratiques de l'art.

Son projet pédagogique allie rigueur, exigence, ouverture, disponibilité et entre en résonance avec le projet pédagogique de l'école et du Master en Danse et pratiques chorégraphiques.

Le/la candidat.e est capable de travailler en équipe et compose avec la dynamique du groupe. Il/elle participe à une culture de coopération.

Le/la professeur.e accompagne et guide avec ouverture et exigence les étudiant.e.s du Master dans leurs recherches personnelles en vue de l'élaboration de leur projet artistique de fin d'études. Il/elle organise et mène avec les étudiant.e.s des temps de travail et d'analyse (individuels ou collectifs) qui devront mener aux objectifs suivants :

- Porter un projet artistique personnel singulier du point de vue de sa conceptualisation initiale.
- Présenter et défendre la mise en chantier d'un projet artistique personnel singulier.
- Synthétiser une pensée et un désir artistiques en un objet communicable à autrui.

Il/elle prend également en charge l'organisation d'une ou plusieurs master class dans le programme du cursus, selon le planning général du Master.

Le/la professeur.e veille à soutenir les étudiant.e.s dans une recherche approfondie sur le sens de leur travail en leur fournissant des outils de réflexions et une méthodologie articulée.

Il/elle participe aux différents moments clés du calendrier pédagogique du Master (cartes blanches, sorties de workshops, évaluations internes, jurys).

Le/la professeur.e s'intègre à une équipe pédagogique avec laquelle il/elle partage objectifs et méthodes. Son projet s'inscrit dans le projet pédagogique et artistique du Master en Danse et pratiques chorégraphiques, compte tenu également de la particularité de sa coorganisation avec l'INSAS et Charleroi Danse.

### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026



- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## **DANSE ET PRATIQUES CHOREGRAPHIQUES**

**Poste n°16 :**

**Professeur.e / Danse – Danse et chorégraphie (2/12)**

### **PROFIL ET MISSION**

Le/la candidat.e est un.e artiste faisant preuve d'une pratique artistique reconnue dans le champ chorégraphique. Il/elle est actif.ve sur la scène artistique contemporaine.

Le/la candidat.e a l'expérience de l'enseignement supérieur artistique et témoigne de grandes qualités d'écoute et d'investissement. Il/elle témoigne d'une ouverture aux questions de société contemporaine et à l'évolution de l'art contemporain en général. Il/elle a un intérêt voire une expérience pour la recherche en connexion avec les pratiques de l'art.

Son projet pédagogique allie rigueur, exigence, ouverture, disponibilité et entre en résonance avec le projet pédagogique de l'école et du Master en Danse et pratiques chorégraphiques.

Le/la candidat.e est capable de travailler en équipe et compose avec la dynamique du groupe. Il/elle participe à une culture de coopération.

Le/la professeur.e accompagne et guide avec ouverture et exigence les étudiant.e.s du Master dans leurs recherches personnelles en vue de l'élaboration de leur projet artistique de fin d'études. Il/elle organise et mène avec les étudiant.e.s des temps de travail et d'analyse (individuels ou collectifs) qui devront mener aux objectifs suivants :

- Porter un projet artistique personnel singulier du point de vue de sa conceptualisation initiale.
- Présenter et défendre la mise en chantier d'un projet artistique personnel singulier.
- Synthétiser une pensée et un désir artistiques en un objet communicable à autrui.

Il/elle prend également en charge l'organisation d'une ou plusieurs master class dans le programme du cursus, selon le planning général du Master.

Le/la professeur.e veille à soutenir les étudiant.e.s dans une recherche approfondie sur le sens de leur travail en leur fournissant des outils de réflexions et une méthodologie articulée.

Il/elle participe aux différents moments clés du calendrier pédagogique du Master (cartes blanches, sorties de workshops, évaluations internes, jurys).

Le/la professeur.e s'intègre à une équipe pédagogique avec laquelle il/elle partage objectifs et méthodes. Son projet s'inscrit dans le projet pédagogique et artistique du Master en Danse et pratiques chorégraphiques, compte tenu également de la particularité de sa coorganisation avec l'INSAS et Charleroi Danse.

### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026

- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## DANSE ET PRATIQUES CHOREGRAPHIQUES

Poste n°17 :

Professeur.e / Production – Appliquée à la danse (2/12)

### PROFIL DU/DE LA CANDIDAT.E

Le/la professeur.e maîtrise les différents aspects de la production dans le champ chorégraphique et possède une excellente connaissance du secteur professionnel belge et plus particulièrement de la FWB et de ses principaux acteurs. Son parcours professionnel témoigne d'une compétence et d'une connaissance spécialisées dans le domaine.

Il/elle fait preuve d'une bonne connaissance des pratiques et questions éthiques à l'œuvre dans le monde de la danse contemporaine ; une expérience concrète de travail avec les artistes est un atout certain.

Le/la professeur.e est conscient.e des enjeux qui sont propres à l'enseignement supérieur artistique. Une bonne connaissance de l'école et de ses différents cursus est un atout supplémentaire.

### DESCRIPTION DU COURS

Le cours s'adresse aux étudiants du Master en Danse et pratiques chorégraphiques. Il s'agit d'un cours magistral et d'une approche, à travers un cycle de rencontres-débats avec des professionnel.les, de différentes pratiques de la production et du rôle de producteur.ice.

Il vise ainsi à familiariser les étudiants avec les cadres de la production dans le champ des arts de la scène et plus spécifiquement de la danse :

- Approche du paysage institutionnel et des dispositifs d'aides publiques existant en production
- État des lieux sur les législations concernant les droits sociaux des artistes, les droits d'auteur.ice et les différents acteur.ices qui les encadrent
- Approche des principes et des outils de base de la comptabilité : budgets prévisionnels, plan de trésorerie, suivi des dépenses, bilan
- Partage et réflexions sur les notions et outils nécessaires à la communication et diffusion d'un projet

### PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret de 2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le/la professeur.e désigné.e à une charge de 2/12 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le/la professeur.e consacre au minimum 1h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

**CASO de 1<sup>er</sup> CYCLE ARTS NUMERIQUES**  
**Poste n°23 :**  
**Assistant.e / Arts numériques - Atelier 2/10**

**PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION**

L'assistant.e intègre l'équipe pédagogique du cours artistique de soutien à l'option (CASO) de 1er cycle "Arts numériques" dont il/elle partage les objectifs, les méthodes et les modes de fonctionnement. Son projet s'inscrit dans le projet pédagogique et artistique de l'école et du cours d'Arts numériques, dans un esprit de collaboration et de complémentarité. Les cours s'adressent aux étudiant.e.s de première année du premier cycle provenant potentiellement des 17 ateliers de l'école et présentant des profils et des niveaux de connaissances numériques différents. Son expérience professionnelle lui permet de guider de manière critique et constructive les étudiant.e.s dans des projets artistiques très divers. Il/elle travaille en collaboration avec les professeurs pour suivre les étudiant.e.s dans leurs travaux.

Professionnel.le actif.ve depuis plusieurs années, la.le candidat.e possède une bonne expérience dans le domaine du design graphique et du web, et sait faire preuve d'une grande ouverture artistique, de souplesse, de facultés d'adaptation.

Il/elle possède une connaissance avérée des logiciels dédiés à l'image numérique et la mise en page dont InDesign, Photoshop, Illustrator, mais également leurs alternatives libres telles Inkscape, Gimp, Krita, etc.

Son ouverture artistique et son expérience dans divers domaines de recherche liés au numérique (web, impression 3D, découpe laser, synthèse sonore, etc.) lui confèrent une perspective générale, transdisciplinaire et diverse sur les outils et pratiques artistiques associés.

Il/elle est capable de transmettre ses connaissances de façon claire et accessible, en se mettant au niveau de chaque étudiant.e.

Une expérience pédagogique réussie dans l'enseignement artistique est souhaitée.

**PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Dans le cas d'un cours organisé de manière modulaire (workshops, etc.), cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## **CASO DESSIN 1<sup>er</sup> cycle**

**Poste n°25 :**

**Assistant.e / Dessin - Modèle vivant 7/10**

### **PROFIL RECHERCHÉ**

L'assistant.e est diplômé.e de l'enseignement supérieur artistique.

Son profil répond aux critères suivants :

- Expérience personnelle et pratique du dessin au sens large.
- Expérience du dessin à partir d'une réalité observée.
- Connaissance des techniques de base du dessin (noir et blanc et couleur)
- Vision pédagogique du dessin d'observation, mais aussi du dessin comme traduction d'une pensée, d'une intention, de l'imaginaire.
- Ouverture à tous les moyens et formes d'expression liés au dessin, au-delà de ses propres préoccupations artistiques.
- Vision créative et ouverte nourrissant le dialogue avec les étudiant.e.s.
- Sens critique constructif et capacité à transmettre tant au niveau individuel que collectif.

### **MISSION PÉDAGOGIQUE ET DESCRIPTION DU COURS**

L'assistant.e s'intègre à l'équipe pédagogique et son projet s'intègre au projet pédagogique et artistique défini pour le cours. Il/elle est capable d'intervenir à différents niveaux et à différents moments du cours : présentation, suivi collectif et individuel. L'assistant.e participe à la préparation des cours et à la recherche documentaire. Il/elle aide au bon déroulement pratique du cours : mise en place, rangement, etc.

L'assistant.e accompagne la professeure du cours artistique de soutien aux options (CASO) « Dessin : modèle vivant », modules 1 et 2 (première année). Ce cours artistique de tronc commun s'adresse aux étudiant.es de première année de bachelier, toutes options confondues. Ce cours est centré sur le dessin d'observation : par le travail d'après modèle, mais aussi d'après l'espace, l'image ou l'objet. Il a pour enjeux la découverte et l'appropriation des différentes dimensions du dessin (ligne, surface, composition, échelle, temporalité...), et le développement de la conscience du regard.

L'assistant.e accompagne également la professeure du cours artistique de soutien aux options (CASO) de troisième année de bachelier (module 5). Ce cours est organisé en 2 quadrimestres :

- première partie : travail de recherche, suivant des propositions méthodologiques d'après différentes sources (texte, réel, document etc.)
- seconde partie : élaboration et développement d'un projet personnel en dessin.

### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à



candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 7/10 consacre 14h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## PHOTOGRAPHIE

Poste n°26 :

Assistant.e / Photographie - Atelier (2/10)

### PROFIL RECHERCHÉ

Photographe de formation, le.a candidat.e possède une expérience complète de l'outil photographique, de la prise de vue à la post-production. Son activité professionnelle prouve son investissement en dehors du champ de l'enseignement.

L'assistant.e démontre par son expérience qu'il/elle est capable d'encadrer un groupe d'étudiant.e.s dans la réalisation de projets photographiques individuels et montre un réel intérêt pour l'actualité de la réalisation d'image fixe et animée. Il/elle s'engage à se tenir au courant des nouveautés tant littéraires que techniques sur le médium, entre autres en rapport avec le monde de l'art contemporain.

Il/elle possède les qualités humaines et communicationnelles qui lui permettent de transmettre un savoir et de travailler en équipe, tout en faisant preuve d'autonomie et de pro activité.

Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique est souhaitable.

Ses qualités sont le sens de la pédagogie, de l'organisation, le dynamisme, la motivation, l'implication, l'autonomie et l'esprit d'initiative.

### MISSION

L'assistant.e s'intègre à l'équipe pédagogique en place, dont il.elle partage objectifs et méthode. Il adhère au projet pédagogique et artistique de l'option et travaille en étroite collaboration avec le professeur responsable d'option.

Outre une disponibilité générale pour le soutien pédagogique au sein de l'atelier, il/elle gèrera un groupe d'étudiant.e.s autour de différents projets photographiques. Il/elle prendra en charge certains aspects matériels (petite réparations, gestion du prêt,...) et organisationnels de l'atelier (communication, gestion des valves, des réunions, de jurys, etc).

### PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

## HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## CONSERVATION ET RESTAURATION DES ŒUVRES D'ART

Poste n° 35 :

Assistant.e / Techniques et technologies : Photographie (1/10)

### PROFIL DU CANDIDAT ET DESCRIPTION DE FONCTION

Photographe de formation, le/la candidat.e possède une expérience complète de l'outil photographique, tant argentique que numérique, de la prise de vue au tirage. Une connaissance approfondie des techniques de prise de vue en studio est indispensable.

L'assistant.e travaille en collaboration avec l'équipe pédagogique de l'atelier de Conservation restauration des œuvres d'art afin de donner aux étudiant.e.s les moyens et compétences nécessaires à la prise de vue de leurs travaux, selon des objectifs divers de documentation ou de communications. Ses qualités sont le sens de l'organisation, le dynamisme, la motivation, l'implication, l'autonomie et l'esprit d'initiative.

### PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## PHOTOGRAPHIE

Poste n°36 :

**Assistant.e / Techniques et technologies : Photographie (3/10)**

### PROFIL

Photographe de formation, le/la candidat.e possède une expérience complète de l'outil photographique, tant argentique que numérique, de la prise de vue au tirage. Une connaissance approfondie du studio est indispensable, tant en gestion qu'en production. Cela inclut les techniques de prise de vue en studio en lumière naturelle et artificielle, flash et lumière continue ainsi que la maîtrise de l'ensemble de la chaîne numérique, de la prise de vue (Phase one) à la post-production, jusqu'à l'impression.

L'assistant.e montre un réel intérêt pour l'actualité de la réalisation d'image fixe et vidéo ; il/elle s'engage à se tenir au courant des nouveautés philosophiques et techniques du médium. Son activité professionnelle prouve son investissement en dehors du champ de l'enseignement. Il/elle possède les qualités humaines et communicationnelles qui lui permettent de transmettre un savoir et de travailler en équipe, tout en faisant preuve d'autonomie et de pro activité.

Une expérience dans l'enseignement supérieur artistique est souhaitable, toute expérience pédagogique est appréciable.

Ses qualités sont le sens de la pédagogie, de l'organisation, le dynamisme, la motivation, l'implication, l'autonomie et l'esprit d'initiative.

### DESCRIPTION DU POSTE

L'assistant.e s'intègre à l'équipe pédagogique en place, dont il/elle partage objectifs et méthode. Il/elle adhère au projet pédagogique et artistique de l'option et travaille en étroite collaboration avec le professeur responsable d'option en veillant au bon fonctionnement de l'outil « atelier ».

Outre une disponibilité pour le soutien pédagogique aux étudiant.e.s et la coordination du studio, il/elle gèrera les aspects matériels et organisationnels (petites réparations, gestion du prêt, gestion des locaux, communication interne,...) de l'atelier.

### PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

## HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 3/10 consacre 6h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.

## TEXTES ET CREATION LITTERAIRE

Poste n°37 :

**Assistant.e / Textes et création littéraire - Atelier (1/10)**

### PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

Le.la.e candidat est diplômé de l'enseignement supérieur et/ou universitaire. Il.elle a une expérience significative dans le champ artistique, notamment littéraire.

Compétences et aptitudes :

Le.la.e candidat.e a une solide culture générale et témoigne d'une connaissance des grands enjeux esthétiques et littéraires qui traversent le contemporain, et plus particulièrement des formes émergentes. Il.elle est actif.ve sur les nouvelles scènes, notamment « hors livre », et attentif aux récents modes de diffusion et de réception des textes (maisons d'édition, revues, résidences etc.)

Tâches indicatives :

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique du Master Textes et création littéraire dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution. Il/elle est impliqué.e, dans la mesure du temps disponible, dans le suivi des exercices et des projets personnels des étudiant.e.s, et dans leur évaluation.

Son apport pédagogique se situe à la fois au niveau méthodologique et conceptuel mais aussi au niveau technique et organisationnel.

L'assistant.e est également appelé.e à impliquer les étudiant.e.s dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel qui est inscrit dans la structuration même de la formation, prépare et favorise l'insertion des étudiant.e.s dans le monde professionnel.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

### PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 1/10 consacre 2h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.



## TYPOGRAPHIE

Poste n°38 :

Assistant.e / Typographie - Atelier (2/10)

### PROFIL RECHERCHÉ ET MISSION

L'assistant.e doit avoir une pratique active et développée dans le domaine de la typographie accompagnée d'une approche expérimentale. Ses compétences doivent être complémentaires à celles des autres enseignant.es de l'atelier.

Il/elle doit avoir la patience et la passion de guider les étudiant.e.s dans leurs projets avec un regard critique, accompagnées de l'énergie nécessaire à les motiver. Le projet du premier quadrimestre étant axé sur l'imprimerie (typographie au plomb), il est impératif que le.a candidat.e ne soit pas étranger.e aux techniques de production typographique traditionnelle.

La fonction de l'assistant.e consistera à soutenir le responsable d'atelier au niveau du Bachelor, dans toutes les dimensions de ses interventions. Elle/il se focalisera également sur le travail avec les étudiant.e.s de 1<sup>re</sup> année, en particulier pour le cours commun à l'option du Design du Livre et du Papier (Reliure). Ce cours entend enseigner les bases du graphisme, la composition typographique, la complexité des rapports entre texte et image, leur conceptualisation et la fabrication d'un objet. L'assistant.e doit également entretenir une pratique et une position ouvertes sur la discipline, tournée vers de nouveaux médias et champs d'application, déjouant ainsi les préconçus traditionnellement associés à cette discipline.

L'assistant.e est intégré.e à l'équipe pédagogique de l'option Typographie dont il/elle partage les objectifs et les méthodes. Il/elle adhère au projet pédagogique de l'option et participe activement à son évolution. Il/elle est impliqué.e, dans la mesure du temps disponible, dans le suivi des exercices et des projets personnels des étudiant.e.s, et dans leur évaluation.

Son apport pédagogique se situe à la fois au niveau méthodologique et conceptuel mais aussi au niveau technique. L'assistant.e est également appelé.e à impliquer les étudiant.e.s dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel inscrit dans la structuration même de la formation. Il/Elle doit pouvoir préparer et favoriser l'insertion des étudiant.e.s dans le monde professionnel.

L'assistant.e participe activement au projet pédagogique et artistique de l'école. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres options, cours artistiques, cours techniques et généraux. L'assistant.e favorise les rencontres, les synergies et les complémentarités.

### PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Une commission de recrutement est constituée, conformément au décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, afin d'examiner le dossier des différent.e.s candidat.e.s et de procéder à leur audition le cas échéant.

Cette commission se compose de 4 membres du corps enseignant de l'école au minimum. Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- Commission de recrutement : mai 2026
- Conseil de gestion pédagogique : juin 2026
- Désignation : été 2026

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), le document PDF « Appel à

candidature 2026 » reçu électroniquement de la part de WBE suite à l'appel à candidature au Moniteur belge 2026, un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du/de la candidat.e.

Attachée aux valeurs de pluralisme, d'ouverture et de tolérance, La Cambre souhaite favoriser la plus grande diversité dans les profils présents au sein de ses équipes à l'occasion de tout recrutement.

Dans le cadre des engagements pris au sein de l'ARES par tous les établissements d'enseignement supérieur à l'horizon 2030, La Cambre valorise la traduction progressive des objectifs de développement durable (ODD) dans l'ensemble de ses propositions pédagogiques.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, l'assistant.e désigné.e à une charge de 2/10 consacre 4h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre total d'heures équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'option.

La désignation est effective à partir du 14 septembre 2026.